

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section des installations classées**

Commune d'Isques

Société Unima Frais

Enregistrement d'une demande d'augmentation de capacité de cuisson de crevettes

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société Unima Frais a déposé un dossier d'enregistrement en vue d'augmenter la capacité de cuisson de crevettes sur son site situé dans le parc d'activité de Landacres, boulevard de Strasbourg à Isques (62360).

Conformément au Code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté du 28 juillet 2026.

Le dossier est consultable en mairie d'Isques, commune d'implantation du projet, du 2 septembre 2026 au 29 septembre 2026 inclus, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi et le vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. Les installations peuvent faire l'objet d'un arrêté d'enregistrement éventuellement assortis de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté de refus.